

Communiqué de presse

Ajustement des tarifs de SEIC pour 2026

Gland, le 29 août 2025 – Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité et des modifications de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI), plusieurs ajustements tarifaires sont appliqués dès 2026. Ces modifications visent à renforcer la transparence des coûts et à garantir la conformité avec les exigences fédérales.

La facture d'électricité pour une consommation annuelle de 2'500 kilowattheures (kWh) – correspondant à un appartement de 4 pièces – passera :

- à Gland : de CHF 784.68 en 2025 à CHF 849.14 en 2026, soit une augmentation d'environ 8.22%
- à Prangins : de CHF 744.68 en 2025 à CHF 809.14 en 2026, soit une augmentation d'environ 8.66%

Cette hausse de CHF 5.37 par mois (hors TVA) s'explique principalement par l'introduction d'une taxe de comptage conforme à l'article 7a al. 2 OApEI (abonnement annuel de CHF 81.-) et par l'ajustement des paramètres d'imputation des coûts conformément aux nouvelles prescriptions fédérales.

Repli des prix de l'énergie

Après deux années de fortes tensions sur les marchés de l'électricité, la situation s'est nettement stabilisée en 2025. Grâce à une stratégie d'approvisionnement efficace, SEIC a pu anticiper cette tendance et applique dès 2026 une baisse moyenne de 1.20 cts/kWh, soit environ 10 %.

Par ailleurs, afin de simplifier le choix des consommateurs et de se conformer à la nouvelle loi sur l'énergie, qui prévoit dès 2028 une consommation d'au moins deux tiers d'énergie renouvelable d'origine suisse, SEIC fait évoluer son offre de produits. À compter du 1er janvier 2026, deux offres seront disponibles :

- SEIC Mix : 70 % d'énergie renouvelable suisse, 30 % d'énergie d'origine nucléaire.
- SEIC Green : 100 % d'énergie renouvelable suisse, issue de production photovoltaïque locale et d'énergie hydraulique. Ce produit est majoré de 2 cts/kWh.

Par défaut, tous les clients seront migrés automatiquement vers le produit SEIC Mix. Ceux qui souhaitent opter pour notre offre 100 % renouvelable SEIC Green peuvent en faire la demande jusqu'au 30.11.2025, sans frais administratifs.

Cette évolution vise à garantir une transparence accrue sur l'origine de l'énergie consommée, tout en accompagnant la transition énergétique régionale et nationale.

Frais d'acheminement et taxe de comptage

Les frais d'acheminement augmentent légèrement de 0.55 cts/kWh pour soutenir les investissements dans les réseaux électriques, nécessaires à l'intégration des productions photovoltaïques décentralisées et à la croissance de la consommation.

Dès 2026, une nouvelle ligne apparaîtra sur la facture : la taxe de comptage de CHF 6.75 par mois par ménage, conforme aux exigences des articles 7, 7a et 8 OApEI. Elle permet de couvrir les coûts de mesure et de déploiement des compteurs intelligents. En contrepartie, la notion de minimum facturable est supprimée.

Taxes et émoluments

Swissgrid, le gestionnaire de réseau national, a également ajusté ses tarifs 2026. Les services systèmes passent de 0.55 cts/kWh en 2025 à 0.27 cts/kWh en 2026 (baisse de 0.28 cts/kWh). La taxe pour la réserve d'électricité passe de 0.23cts/kWh en 2025 à 0.41cts/kWh en 2026 (hausse de 0.18 cts/kWh). De plus, la Confédération introduit un supplément tarifaire pour les coûts solidaires de 0.05 cts/kWh (renforcement du réseau de transport national, et aides à l'industrie de l'acier et de l'aluminium).

Enfin, dans le cadre des mesures d'assainissement des finances cantonales, le Conseil d'Etat a décidé, dans sa séance du 11 août 2025, d'augmenter le montant de l'émolument cantonal sur l'électricité à 0.024 cts/kWh à partir du 1er janvier 2026 (fixé à 0.02 cts/kWh en 2025).

Les tarifs 2026 détaillés sont disponibles sur le site seic.ch

NOTE À LA REDACTION

Le prix de l'électricité est composé :

- du tarif du produit choisi par le client pour l'énergie électrique (SEIC mix, SEIC Green) ;
- de la taxe de comptage (abonnement mensuel) ;
- du tarif de l'utilisation des réseaux (acheminement de l'énergie jusqu'au client) et des services système ;
- des taxes et émoluments de la Confédération (dont la Taxe fédérale pour l'énergie renouvelable RPC et la Réserve d'électricité), du canton et des communes.

CONTACT presse

- M. Olivier Thorens, Directeur, olivier.thorens@seicgland.ch, 022 364 31 31
- M. Gabriel Schneider, Responsable Finance & Administration, gabriel.schneider@seicgland.ch, 022 364 31 31



À PROPOS DE SEIC

Fondée en 1899 et basée à Gland, la Société électrique intercommunale de la Côte SA (SEIC SA) distribue l'électricité sur les communes de Gland, Prangins, Begnins, Duillier, Coinsins et Vich.

De plus, elle offre aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités publiques de sa région un accompagnement et des solutions pour la transition énergétique (chauffage à distance, installations solaires photovoltaïques, pompes à chaleur, domotique, efficacité énergétique), ainsi que des services multimédia via la fibre optique (Internet, téléphonie fixe et mobile, télévision). Elle conçoit et réalise également des installations électriques, télécom, de bornes de recharge et de systèmes de sécurité.

Pour plus d'informations sur SEIC, n'hésitez pas à consulter : seic.ch